

REPUBLIQUE FRANCAISE

NOUVELLE-CALÉDONIE

GOUVERNEMENT

Présidence

Accusé de réception en préfecture
988-229880018-20241119-24_21312-AI
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Ampliations :

H-C	1
DRHFPNC/SR	1
Provinces	3
AFMNC	1
AMNC	1
OPT	1
Intéressés	1

le 19 NOV. 2024

ARRETE

modifiant l'arrêté du 6 novembre 2024 fixant la composition du jury de la sélection professionnelle d'intégration ouverte pour l'accès au corps des cadres d'exploitation de grade normal du cadre des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 81 du 24 juillet 1990 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 259/CP du 17 mars 1998 fixant les conditions générales des concours, examens et sélections professionnels des divers cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 357 du 24 avril 2014 portant statut particulier du cadre des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 217 du 29 décembre 2016 prise en application de la loi du pays n° 2016-18 du 19 décembre 2016 relative à la résorption de l'emploi précaire dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 2021-971/GNC du 27 juillet 2021 fixant les épreuves, le programme et les modalités de la sélection professionnelle prévue à l'article 4 de la loi du pays n° 2016-18 du 19 décembre 2016 relative à la résorption de l'emploi précaire dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 2024 fixant la composition du jury de la sélection professionnelle d'intégration ouverte pour l'accès au corps des cadres d'exploitation de grade normal du cadre des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie,

ARRETE

Article 1^{er} : A l'article 1^{er} de l'arrêté du 6 novembre 2024 *fixant la composition du jury de la sélection professionnelle d'intégration ouverte pour l'accès au corps des cadres d'exploitation de grade normal du cadre des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie*, le nom "Sarah Gay" est remplacé par le nom " Delphine Piroddi".

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis aux intéressés et au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.

Pour le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie
et par délégation
le secrétaire général du gouvernement

Léon WAMYTAN